

Communiqué de presse

Saint-Gall, le 13 novembre 2020

Helvetia émet un premier emprunt hybride vert pour un montant de CHF 200 millions

Par le biais de sa filiale Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Helvetia a réussi à placer un emprunt obligataire vert de rang subordonné pour un montant de CHF 200 millions. Grâce à cet emprunt hybride, Helvetia donne à des investisseurs la possibilité de s'associer à ses objectifs de durabilité.

Helvetia émet avec succès un premier emprunt hybride vert pour un montant de CHF 200 millions. Elle permet ainsi à des investisseurs de s'associer à ses objectifs de durabilité et de les soutenir. Le Green Bond Framework d'Helvetia constitue la base de cet emprunt. Les fonds seront notamment employés pour poursuivre le développement de son propre portefeuille immobilier dans le respect de critères de durabilité. Helvetia développe et gère elle-même ce portefeuille, ce qui lui permet d'engager des mesures ciblées tout au long du cycle de vie de ses biens immobiliers. En outre, Helvetia investit, directement ou indirectement, dans les énergies renouvelables et la mobilité écologique. «Notre approche de la responsabilité d'entreprise nous permet de cibler les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos activités commerciales quotidiennes. L'emprunt hybride vert représente une nouvelle étape dans la mise en œuvre de cette approche», déclare Annelis Lüscher Hämmerli, CFO d'Helvetia.

Helvetia a placé cet emprunt de rang subordonné pour une durée illimitée par le biais de sa filiale Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA. La première date optionnelle de remboursement a été fixée pour mai 2028. Jusqu'à la première date de remboursement, le coupon s'établit à 1,75%.

Le Green Bond Framework ainsi que la Second Party Opinion à ce propos sont consultables sous www.helvetia.com/bonds-and-rating.

Le communiqué de presse est disponible sur le site www.helvetia.ch/media.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à:

Analystes

Susanne Tengler
Responsable Investor Relations

Téléphone: +41 58 280 57 79
investor.relations@helvetia.ch

Médias

Jonas Grossniklaus
Responsable Media Relations

Téléphone: +41 58 280 50 33
media.relations@helvetia.ch

À propos du groupe Helvetia

Le groupe Helvetia est né de la fusion de différentes compagnies d'assurances suisses et étrangères acquises au fil de plus ses 160 ans d'existence et est devenu un groupe d'assurances international prospère. En Suisse, Helvetia compte parmi les principaux assureurs toutes branches. L'entreprise dispose d'une deuxième assise solide dans le domaine de marché Europe, en Allemagne, en Italie, en Autriche et en Espagne. Dans le domaine de marché Specialty Markets, il est présent en France et, à travers une sélection de pays, dans le monde entier. Enfin, le groupe Helvetia organise une partie de ses activités d'investissement et de financement par le biais de filiales et de sociétés de gestion de fonds au Luxembourg. Le groupe a son siège principal à Saint-Gall, en Suisse.

Actif dans les domaines de l'assurance vie et non-vie, le groupe Helvetia offre de plus des couvertures sur mesure dans les Specialty Lines et en réassurance. Son activité vise en priorité la clientèle privée ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises. La compagnie emploie quelque 11 500 collaborateurs et fournit des prestations de service à plus de 7 millions de clients. Avec un volume d'affaires de CHF 9,45 milliards, Helvetia a réalisé en 2019 un résultat IFRS après impôts de CHF 538,1 millions. Les actions nominatives d'Helvetia Holding s'échangent à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange sous le code HELN.

Informations importantes

Ce document ne représente ni une offre ni une incitation à acheter ou à souscrire des emprunts ou autres titres d'Helvetia ou de l'une des sociétés du groupe. Il n'est pas non plus un prospectus au sens des articles 652a et 1156 du Code suisse des obligations, tels qu'ils s'appliquaient avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les services financiers («LSFin»), ni un prospectus au sens des articles 35 ss de la LSFin et des dispositions applicables de l'ordonnance sur les services financiers («OSFin») ou un prospectus de cotation au sens du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange ou un prospectus ou un document analogue en vertu d'autres lois applicables. Dans les Etats membres de l'espace économique européen concernés, aucune mesure qui autoriserait à offrir les emprunts au public n'est ou n'a été prise. Ce document est également disponible dans d'autres langues. En cas de différences, c'est la version allemande qui prévaut.

This press release is for information purposes only and is not intended to constitute or form a part of any offer or solicitation to purchase or subscribe for securities in the United States of America, Australia, Canada, Japan, or any other jurisdiction. The securities mentioned herein have not been and will not be registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended («Securities Act»), or the securities laws of any state or other jurisdiction of the United States of America, and may not be offered or sold within the United States of America except pursuant to an applicable exemption from, or in a transaction not subject to, the registration requirements of

the Securities Act and applicable state or local securities laws. This press release does not contain or constitute an offer of, or the solicitation of an offer to buy or subscribe for, securities to any person or in the United States of America or in any other jurisdiction.

The Bonds are not intended to be offered, sold or otherwise made available and should not be offered, sold or otherwise made available to any retail investor in the European Economic Area («EEA») or the United Kingdom («UK»). For these purposes, a retail investor means a person who is one (or more) of: (i) a retail client as defined in point (11) of Article 4(1) of Markets in Financial Instruments Directive 2014/65/EU (as amended or replaced from time to time) («MiFID II»), (ii) a customer within the meaning of Directive (EU) 2016/97 (the «IDD»), where that customer would not qualify as a professional client as defined in point (10) of Article 4(1) of MiFID II, or (iii) not a qualified investor as defined in the Prospectus Regulation. Consequently, no key information document required by Regulation (EU) No 1286/2014 (the «PRIIPs Regulation») for offering or selling the Bonds or otherwise making them available to retail investors in the EEA or in the UK has been prepared and therefore offering or selling the Bonds or otherwise making them available to any retail investor in the EEA or in the UK may be unlawful under the PRIIPs Regulation.

The offer of the Bonds will be made pursuant to exemptions under the Prospectus Regulation from the requirement to produce a prospectus in connection with offers of securities.

MiFID II product governance / Retail investors, professional investors and ECPs target market – Solely for the purposes of the product approval process of any entity which is a manufacturer in relation to the Bonds (pursuant to MiFID II product governance rules), the target market assessment in respect of the Bonds has led to the conclusion that: (i) the target market for the Bonds is eligible counterparties and professional clients, each as defined in MiFID II; and (ii) all channels for distribution of the Bonds to eligible counterparties and professional clients are appropriate, subject to the distributor's suitability and appropriateness obligations under MiFID II, as applicable. The target market and distribution channel(s) may vary in relation to sales outside the EEA or the UK in light of local regulatory regimes in force in the relevant jurisdiction. Any person subsequently offering, selling or recommending the Bonds (a «Distributor») should take into consideration the manufacturers' target market assessment; however, a Distributor subject to MiFID II is responsible for undertaking its own target market assessment in respect of the Bonds (by either adopting or refining the manufacturers' target market assessment) and determining appropriate distribution channels.

For readers in the United Kingdom, this announcement is only being distributed to and is only directed at Qualified Investors who are (i) outside the United Kingdom or (ii) investment professionals falling within Article 19(5) («Investment professionals») of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the «Order») or (iii) certain high value persons and entities who fall within Article 49(2)(a) to (d) («High net worth companies, unincorporated associations etc.») of the Order; or (iv) any other person to whom it may lawfully be communicated (all such persons in (i) to (iv) together being referred to as «relevant persons»). The Bonds are expected to only be available to, and any invitation, offer or agreement to subscribe, purchase or otherwise acquire such Bonds will be engaged in only with, relevant persons. Any person who is not a relevant person should not act or rely on this announcement or any of its contents.

Exclusion de responsabilité

Le présent document a été rédigé par le groupe Helvetia et ne peut être copié, modifié, offert, vendu ou remis de toute autre façon à des tiers sans son consentement. La version en langue allemande du document fait foi. Les versions du document dans d'autres langues sont fournies uniquement à des fins d'information. Tous les efforts raisonnables ont été entrepris afin de garantir que les informations exposées sont exactes et que les opinions émises sont justes et raisonnables. Les informations ou statistiques tirées d'une source externe ne doivent pas être interprétées comme ayant été adoptées ou avalisées par le groupe Helvetia. Ni le groupe Helvetia, ni aucun de ses organes, employés dirigeants, collaborateurs et conseillers, ni aucune autre personne, ne peuvent être tenus responsables des pertes découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces informations. Les faits et informations se trouvant dans le présent document sont aussi actuels que possible, et peuvent être modifiés ultérieurement. Ni le groupe Helvetia, ni aucun de ses organes, employés dirigeants, collaborateurs, conseillers ou toute autre personne ne répondent de manière expresse ou tacite de l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document.

Le présent document peut contenir des projections ou d'autres déclarations prospectives en rapport avec le groupe Helvetia, qui par nature recèlent des incertitudes et des risques, tant généraux que particuliers; il est possible que des prédictions, prévisions, projections ou autres contenus implicites ou explicites dans les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous mettons en garde contre le fait qu'un certain nombre de facteurs importants peuvent entraîner des écarts considérables entre les résultats réels et les plans, objectifs, attentes, estimations et intentions exprimés dans ces déclarations prospectives. Font partie de ces facteurs: (1) les changements des conditions économiques générales, en particulier sur les marchés sur lesquels nous opérons; (2) l'évolution des marchés financiers; (3) les fluctuations des taux d'intérêt; (4) les fluctuations des taux de change; (5) les modifications de lois et d'ordonnances, y compris les modifications de normes et pratiques comptables; (6) les risques associés à la mise en œuvre de nos stratégies commerciales; (7) la fréquence, l'importance et l'évolution générale des sinistres assurés; (8) l'évolution de la mortalité et de la morbidité; (9) les taux de renouvellement et d'annulation des polices ainsi que la (10) réalisation d'économies d'échelle et d'effets de synergie. Dans ce contexte, nous vous signalons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Lors de l'évaluation de déclarations prospectives, vous devriez examiner avec soin les facteurs précités ainsi que d'autres incertitudes. Toutes nos déclarations prospectives sont basées sur les informations dont disposait le groupe Helvetia à la date de leur publication, et le groupe Helvetia ne s'engage aucunement à les mettre à jour, sauf disposition impérative du droit en vigueur.